

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne veux nullement préjuger de l'étude que fera la CCT des demandes présentées. Quand il est question d'améliorer les installations, nous devons tenir compte, bien entendu, de nos priorités d'ensemble et des crédits disponibles. Cependant, je peux assurer au député que nous accordons une attention bienveillante et complète aux problèmes de sa région.

* * *

LES POSTES

LES ALLÉGATIONS DU SYNDICAT RELATIVES À LA VIOLATION DE LA CLAUSE DU CONTRAT AYANT TRAIT AU CHANGEMENT TECHNOLOGIQUE

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Ma question s'adresse au ministre des Postes et je lui en ai donné avis. Le ministre a déclaré aux Canadiens que l'accord conclu entre les Postes et le Syndicat des postiers du Canada sur une clause ayant trait au changement technologique résoudrait bien des problèmes aux Postes. En fait, ces problèmes n'ont pas été résolus puisque, dans plusieurs centres, le syndicat se plaint de ce que le gouvernement n'ait pas respecté ses engagements à cet égard, soit l'article 29.03b), pour être précis, qui exige une description détaillée du changement technologique prévu. Par ailleurs, l'arbitre en chef de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a déclaré, dans sa décision, que le ministère des Postes ne respectait pas l'article 29.03b). Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il donnera l'ordre à son ministère de respecter les dispositions ayant trait aux changements technologiques de l'entente conclue entre les Postes et le Syndicat des postiers du Canada?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, les deux parties n'ont pas encore reçu le rapport écrit de l'arbitre. Le député se fonde sur une déclaration verbale faite la semaine dernière par l'arbitre. Le député a tout à fait raison et voici ce que l'arbitre a dit en réalité:

... la responsabilité incombait, à mon avis, à l'employeur et non pas au syndicat,...

Il parlait du refus de fournir des renseignements préliminaires. Il a ajouté ceci:

... mais je pense également qu'il aurait été raisonnable que le syndicat précise quel genre de renseignements il voulait...

Autrement dit, on peut difficilement en déduire que l'arbitre jugeait l'employeur davantage responsable que l'employé. Ce qui importe plus, cependant, c'est que si le syndicat veut que cet article soit respecté, j'aimerais pouvoir rencontrer son dirigeant afin qu'il m'explique les passages ambigus de cet article.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, à l'instar du ministre, je trouve qu'il serait très utile d'organiser une rencontre entre les deux parties, mais il reste que le ministre est responsable de son ministère...

Des voix: La question.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ABANDON PAR LA GRC DES ACHATS À CERTAINES STATIONS-SERVICE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'adresserai ma question au ministre des Approvisionnement et

Questions orales

Services. Peut-il me dire pour quelle raison les stations-service locales qui avaient l'habitude de fournir l'essence et l'huile aux véhicules des détachements de la GRC ne sont plus fréquentées par ces derniers? Leurs prix sont sans doute aussi bas, sinon plus, que ceux des stations-services censées figurer sur la liste que dresse le ministère des établissements à fréquenter en priorité.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je vais sûrement vérifier les faits mentionnés par l'honorable député, et je lui donnerai une réponse le plus tôt possible.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LE CONTRAT LOCKHEED—LA DATE DE LA MISE AU COURANT DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DE L'ENTENTE VERBALE RELATIVE AU FINANCEMENT

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Ce dernier déclarait à la Chambre, le 3 juin, qu'il consulterait le compte rendu des séances du cabinet pour vérifier la date à laquelle il a appris que le marché Lockheed s'accomplissait sur la foi de l'assurance verbale donnée par la société qu'elle assurait le financement provisoire. Maintenant que le premier ministre a pu consulter le compte rendu, peut-il nous dire quand et comment il a appris que l'entente verbale passée avec Lockheed était vraiment verbale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur j'ai fait établir la chronologie des événements. Malheureusement je n'ai pas le document sous la main aujourd'hui. Je l'apporterai demain. Mais si ma mémoire est fidèle, c'est bien ce que disait il y a quelques minutes le président du Conseil du Trésor.

Une voix: Eh bien alors, cette fois les ennuis commencent pour de bon!

M. Trudeau: A la fin de novembre, je pense que c'était le 27, il y a eu une séance du Conseil du Trésor, au cours de laquelle on a pris note du fait que la Défense nationale n'était pas en situation de financer ce marché, et qu'il fallait d'autres moyens de financement. Quant à savoir à quel moment on m'a signalé qu'il y avait eu entente verbale, je ne suis pas certain. Il faudra que je vérifie.

LE CONTRAT LOCKHEED—LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES JUDICIAIRES RELATIVES À LA RÉPUDIATION DE L'ENTENTE VERBALE ATTRIBUÉE À LA SOCIÉTÉ

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question suivante au premier ministre. Si Lockheed a induit le gouvernement en erreur, si effectivement elle est revenue sur un engagement verbal comme l'a souvent déclaré le ministre de la Défense nationale, le premier ministre veut-il nous dire en quoi il y a obligation juridique de verser à Lockheed 16 millions de dollars, ou quoi que ce soit? Le premier ministre nous dira-t-il pourquoi le gouvernement est tenu par la loi de payer 16 millions de dollars ou n'importe quelle autre somme à Lockheed? Nous dira-t-il si le gouvernement a fait appel à des légistes et veillera-t-il personnellement à ce que Lockheed soit citée devant les tribunaux pour qu'on puisse récupérer les sommes déjà versées?